

Bruno Le Maire admet malgré lui que le Smic ne permet pas de faire vivre décemment sa famille*



* Sylvain Chazot, lelab.europe1.fr, 28 août 2016

Invité du *Grand Jury* RTL / LCI / *Le Figaro* ce dimanche 28 août, le député de l'Eure parle d'immigration et notamment du regroupement familial, dans le viseur de son adversaire Nicolas Sarkozy. Bruno Le Maire n'est pas, comme l'ancien Président, favorable à une suspension du regroupement familial, une mesure qu'Alain Juppé juge, pour sa part, inhumaine. Il reconnaît même que ce dispositif ne concerne que 23.000 personnes par an. Celui qui se présente comme l'homme du "renouveau" ne veut pas suspendre le regroupement familial, il entend malgré tout durcir ses conditions. Parmi les modifications qu'il entend apporter, Bruno Le Maire veut par exemple augmenter le montant du revenu minimum demandé pour autoriser le regroupement familial.



La video est [sur Daily Motion](#). On peut la télécharger [ici](#)

« Il faut 13.800 euros de revenus net par an pour avoir droit au regroupement familial. Pour moi c'est insuffisant pour faire vivre décemment sa famille. Je propose de le porter à 20.000 euros net ».

C'est là, par ces simples phrases, que Bruno Le Maire fait une analyse sans vraiment le savoir. Car on note que, selon le candidat à la primaire, 13 800 euros net par an sont insuffisants "pour faire vivre décemment sa famille". 20 000 euros net par an permettent à l'inverse de vivre décemment. Cela représente environ 1.666 euros net par mois.

Or, Bruno Le Maire oublie une chose : [les conditions de ressources permettant le regroupement familial](#) sont, du moins pour une famille de deux à trois personnes, indexées sur le Smic. Le montant est légèrement supérieur pour les familles de quatre ou cinq personnes (15.120 euros net par an) et celles de six personnes ou plus (environ 16.492 euros net par an).

Ressources

L'étranger doit justifier qu'il dispose de ressources stables et suffisantes pour assurer l'accueil de sa famille dans de bonnes conditions en France.

Les ressources doivent atteindre un certain montant, qui varie en fonction de la taille de la famille. Ces ressources sont comptabilisées pour leur montant net.

Ressources à justifier par le demandeur	
Taille de la famille	Ressources mensuelles minimum
2 ou 3 personnes	Moyenne du salaire minimum de croissance (Smic) net mensuel, soit 1 139,21 € , sur les 12 derniers mois précédant la demande
4 ou 5 personnes	En moyenne 1 260 € sur les 12 derniers mois précédant la demande
6 personnes ou plus	En moyenne 1 374,34 € sur les 12 derniers mois précédant la demande

Si l'on suit le raisonnement de Bruno Le Maire, le Smic est donc « *insuffisant pour faire vivre décentement sa famille* ». Ce qui est pour le moins étonnant de la part du candidat à la primaire. En 2012, alors en pleine campagne des législatives, voici ce qu'il disait sur iTÉLÉ à propos du salaire minimum : « *Les augmentations systématiques du Smic depuis plusieurs années ont participé à l'augmentation du chômage dans notre pays* ».

L'écu reconnaissait toutefois qu'il n'est « *pas facile de vivre en France aujourd'hui avec un Smic* ». En mars, sur Sud Radio, il expliquait à nouveau que les augmentations du Smic engendraient du chômage : « *Qu'est-ce que propose le FN pour remédier aux problèmes des Français ? L'augmentation immédiate du Smic de 200 euros. On en a tous envie, mais on l'a fait dans les années passées, et on sait ce que cela a donné : une augmentation du chômage, et du chômage des jeunes en particulier* ».

On résume : le Smic ne permet pas de faire vivre décentement sa famille mais l'augmenter entraîne du chômage. L'équation paraît insoluble, surtout pour un candidat qui s'insurge que l'on puisse « vivre mieux » avec les aides sociales qu'au Smic – à tort comme l'avait démontré [MetroNews](#).

Dans son programme pour la primaire, le candidat du « renouveau » n'entend d'ailleurs pas toucher au salaire minimum. Mais il en parle tout de même. En mai 2016, dans un entretien aux [Échos](#), Bruno Le Maire proposait l'instauration d'un emploi-rebond pour les bénéficiaires du RSA qui ont perdu pied avec le monde du travail depuis plusieurs années. « *Cet emploi-rebond aura une durée limitée à un an, au maximum 20h par semaine. Sa rémunération, inférieure au Smic, viendra en complément du RSA* », détaillait-il.

D'où cette interrogation : si le Smic ne permet pas de faire vivre décentement sa famille, qu'en est-il d'un emploi dont la rémunération est « inférieure au Smic », même complété par le RSA ?